

# Consultation N°2022\_50001\_0028

## Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

DESCRIPTIF DES TRAVAUX À EFFECTUER  
SUR L'OPÉRATION DE :

RELEVAGE ET TRANSFERT DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINTE-THÉRÈSE D'AVILA  
(MARSEILLE 4<sup>ÈME</sup>) À L'ÉGLISE DE BONNEVEINE (MARSEILLE 8<sup>ÈME</sup>)



**VILLE DE MARSEILLE**

**Direction Générale Adjointe « Ville plus verte et plus durable »**

Direction de l'Architecture et de la Valorisation des Équipements et de leurs Usages

*Jean Barragan, Chargé de Mission Orgues*

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

### Contexte général de l'opération :

En 1866, il a été commandé à la maison lyonnaise **Beaucourt** la construction d'un instrument pour l'église Saint-Andrien et Saint-Hermès.

Cette dernière fut démolie en 1919 pour permettre la construction de la Basilique actuelle du Sacré-Cœur. L'orgue fut alors transféré dans l'ancienne chapelle des jésuites de la rue Saint-Sébastien, puis fut acquis par la paroisse Sainte-Thérèse d'Avila (13004).

Il s'agit d'un orgue de taille modeste (2 claviers - 10 jeux) de grande qualité de fabrication, et dont l'état de conservation est remarquable, puisqu'il n'a subi aucune transformation depuis son origine :

- Remontage à l'église Sainte-Thérèse d'Avila avec installation d'un ventilateur électrique par les établissements Michel Merklin & Kuhn (1927) ;
- Remise en service par René Renevier (1974) ;
- Dépoussiérage par la Manufacture Provençale d'Orgues (1988) ;

Suite à la vente de l'église par le diocèse de Marseille, qui doit intervenir au plus tard le 30 novembre 2022, sa préservation semble compromise puisque l'ensemble du mobilier est en train d'être redistribué, voire évacué des locaux. Quelques années plus tôt, le père Christophe Julien a manifesté son intérêt d'obtenir un orgue pour sa Paroisse Notre-Dame des Neiges de Bonneveine.

Le transfert de cet instrument authentique permettra de sauver un instrument de grande qualité et présentera un intérêt majeur tant sur le plan musical que patrimonial, puisqu'il est prévu à l'issue de ce transfert de demander le classement au titre des monuments historiques de l'intégralité de l'instrument, banc compris.



• **Église Sainte-Thérèse D'Avila**  
28 Impasse Pardigon, 13004 Marseille  
Propriétaire : Diocèse de Marseille



• **Église Notre-Dame des Neiges**  
Place Talabot, 13008 Marseille  
Propriétaire : Ville de Marseille

## - PROGRAMME DE TRAVAUX -

### Composition\* actuelle de Beaucourt 1866 :

Grand-Orgue 54 notes	Récit Expressif 42 notes	Pédale 13 notes	Accessoires
Montre 8' Bourdon 8' Flûte d'Orchestre 4'/8' Prestant 4' Plein-Jeu II Trompette 8' (B & D)	Flûte Harmonique 8' Voix Céleste 8' Flûte Douce 4' Hautbois 8'	Tir. Permanente G.O.	Expression REC Tremblant REC  REC/GO en 8  Appel Grand-Jeu Renvoi Grand-Jeu

\* Composition à vérifier lors du démontage de l'instrument.

### Interventions connues à ce jour sur l'instrument :

- Installation d'un ventilateur électrique par les établissements Michel Merklin & Kuhn (1927) ;
- Remise en service par René Renevier (1974) ;
- Dépoussiérage par la Manufacture Provençale d'Orgues (1988) ;



# DESCRIPTION DES POSTES DU PROGRAMME DE TRAVAIL

## Facture d'Orgues

### A. Démontage du Beaucourt de l'église Sainte-Thérèse

Pendant cette période de démontage de l'orgue de l'église Sainte-Thérèse, et pendant le montage-démontage et la dépose d'un échafaudage, un espace de sécurité sera mis en place par l'entreprise et maintenu sécurisé sous sa responsabilité. Cet espace devra être clôturé et signalé de façon à interdire tout accès aux personnes étrangères au chantier.

À l'issue des travaux, les lieux devront être débarrassés et remis en état.

#### > Échafaudage et treuil

L'utilisation d'un échafaudage n'est pas obligatoire lors du démontage de cet instrument. S'il est jugé essentiel, l'entreprise établira, ou fera établir sous sa responsabilité, les planchers et treuils nécessaires pour l'accès à toutes les parties du buffet et à la dépose de la partie instrumentale. S'il y a lieu, l'échafaudage sera conforme aux dispositions des décrets n° 65-48 du 8 janvier 1956 et n° 95 608 du 6 mai 1995.

#### > Démontage, transfert et stockage de la partie instrumentale

Avant toute dépose, le facteur devra procéder à un relevé, à des observations et des mesures de l'instrument tel qu'il se présente en tribune.

L'ensemble de l'orgue devra être démonté avec la plus grande précaution : le buffet sera intégralement démonté et protégé, la tuyauterie sera déposée, rangée et mise en caisse, de façon à ne pas modifier les positions des cheminées, des oreilles, des tampons... Ce rangement devra être fait de façon méthodique, de façon à éviter tout mélange, tout en limitant les nécessités de marquage. Toutes les observations faites au cours de cette dépose feront l'objet d'un rapport écrit transmis au Maître d'ouvrage.

Toutes les pièces seront rangées et mises en caisses ou protégées, après repérage de chaque pièce ; On veillera à ne pas altérer la tuyauterie par un stockage inapproprié.

Le transfert sera à la charge de l'entreprise, y compris tout aléas et sujétions inhérents au besoin de transport ou de déchargement.

Le facteur veillera à ce que l'ensemble de l'instrument soit entreposé dans des conditions de conservation satisfaisantes, de manière à ne pas altérer le matériel de Beaucourt.

**Les lieux devront être nettoyés et remis en état en quittant l'église Sainte-Thérèse d'Avila.**

## **B. Restauration de l'orgue en atelier**

### **1. Études et plans :**

L'orgue démonté, et rigoureusement entreposé peut désormais entamer son processus de restauration : À partir de ses précédentes notes et observations, le facteur d'orgues veillera à ce qu'aucun élément ne soit manquant depuis l'opération de transfert de l'instrument.

Le facteur d'orgue peut, s'il le justifie, proposer des modification/améliorations, qui seront portées sur l'ensemble de l'instrument, tant que celles-ci n'altèrent pas l'œuvre de Beaucourt.

### **2. Relevage du Buffet :**

Le buffet, en bon état, devra être aspiré et nettoyé pour pouvoir être traité contre les insectes. Il sera complété là où il manque des panneaux, restauré là où des endroits sont abîmés, et enfin reverni. Les trous seront bouchés de sorte à supprimer les traces d'interventions des décennies passées. Les charnières des panneaux seront par ailleurs à contrôler et à changer si nécessaire, y compris les serrures et clefs.

### **3. Restauration de l'alimentation en vent :**

#### **3-1 – Ventilateur, boîte à rideau et caisse insonorisée**

Le ventilateur sera remplacé à neuf par un moteur de puissance équivalente. Son système de régulation sera entièrement repensé et réglé (par double poulie au besoin pour une plus grande efficacité dès le premier mouvement de table).

#### **3-2 – Réservoirs**

- Le réservoir principal sera traité, restauré et remis en peau (peau, peinture, châssis, tables...).

#### **3-3 – Trémolo**

Le trémolo sera entièrement révisé

#### **3-4 – Postages et porte-vents**

Les postages en bon état seront conservés, et ceux en mauvais état devront être remplacés dans la mesure de 30 % maximum.

Les porte-vents seront également nettoyés et traités.

### **4. Relevage des Sommiers et Faux-Sommiers :**

#### **4-1 – Les sommiers**

Ils devront scrupuleusement être révisés et testés en veillant à bien contrôler l'état et le fonctionnement des tables, des registres, des faux registres, des chapes, des soupapes, des ressorts, des tampons de layes.

L'ensemble des pièces de maintien des grands tuyaux (croissants, râteliers) devront être nettoyées, refixées si instables, ou remplacées, afin de garantir une parfaite stabilité des éléments de tuyauterie dans le temps.

#### 4-2 – Les bourses

Les bourses crevées seront remplacées.

### **5. Relevage de la transmission :**

#### 5-1 – Révision et réglage de la mécanique

La transmission mécanique sera conservée et révisée. À cette occasion, toutes les pièces devront être contrôlées : les vergettes cassées, les écrous usés, les axes défectueux des rouleaux d'abrégés etc. seront remplacés.

#### 5-2 – Révision de la Boîte Expressive

La boîte expressive sera révisée pour assurer une parfaite étanchéité.

### **6. Révision de la Console :**

La console en fenêtre devra être nettoyée et révisée :

- Les tirants d'indications de jeux devront être remplacés en copie. Le facteur d'orgue en profitera pour vérifier les informations inscrites sur chaque tirant de jeux.
- Les deux claviers seront nettoyés, et les ivoires manquants remplacés. Le pédalier devra être nettoyé et les garnitures seront révisées et remplacées si nécessaire.
- Le pupitre sera également restauré, ainsi que le système de fermeture de la console
- Toutes les indications des pédales d'accessoires seront remplacées à neuf dans l'esthétique des instruments Beaucourt.

### **7. Accessoires divers :**

#### 7-1 – Restauration du banc

Le banc devra être nettoyé et veillant à préserver la garniture en velours d'époque.

#### 7-2 – Éclairage

Prévoir l'installation d'un éclairage du pupitre et du pédalier.

## **8. Tuyauterie :**

### **8-1 – Révision de la tuyauterie existante**

D'une manière générale, les tuyaux les plus voilés ou tordus, pliés ou cassés seront réparés dans le respect des techniques anciennes, et leurs attaches vérifiées.

Les tuyaux oxydés seront désoxydés et la saleté ou tout élément empêchant leur sonorité éliminé. Les anches seront écouvillonnées et aspirées, les tuyaux fendus réparés, les tampons aux peaux altérées par le temps, réparés à l'identique en remplaçant la peau ; les tuyaux de bois usés seront nettoyés à l'éponge, sommairement poncés et recouverts de peinture de même type que celle trouvée (peinture à la colle).

### **8-2 – Composition d'origine et complément de jeux :**

Le facteur d'orgue devra veiller à ce qu'il n'y ait eu aucune altération de la composition sonore d'origine. Au besoin, le facteur signalera tout désordre constaté sur la tuyauterie.

## **9. Montage, pré-harmonisation en atelier et accord :**

L'harmonisation préservée et l'égalisation devront permettre aux différents timbres de retrouver leur splendeur dans l'église de Bonneveine. Il faudra veiller à restituer l'harmonisation Beaucourt des jeux susceptibles d'avoir été altérés par le temps.

## **C. Transfert et remontage de l'orgue à l'église de Bonneveine :**

### **1 – Installation de l'espace de chantier :**

Le panneau de chantier sera installé par l'entreprise, à un emplacement qui sera décidé par le Maître d'ouvrage et l'affectataire.

Un espace de sécurité sera mis en place par l'entreprise et maintenu sécurisé sous sa responsabilité. Cet espace devra être clôturé et signalé de façon à interdire tout accès aux personnes étrangères au chantier.

**A l'issue du montage, les lieux devront être débarrassés et remis en état.**

## **2 – Transfert de l'instrument à l'église de Bonneveine :**

### **2-1 – Le démontage en atelier**

Avant de procéder au démontage et au transfert sur site de l'instrument, une visite du chargé de mission devra être faite en atelier, pour s'assurer que l'orgue fonctionne bien et que tous les éléments sont réunis en amont de son installation dans le chœur de l'église de Bonneveine (chapelle de gauche en regardant l'autel).

Le transfert sera à la charge de l'entreprise, y compris tous aléas et sujétions inhérents au besoin de transport ou de déchargement.

### **2-2 – Le remontage sur site**

La chapelle devra être nettoyées et préparées avant de recevoir l'instrument.

→ Les lieux seront remis en état en fin de chantier.

## **3 – Harmonisation finale et accord général :**

Une fois l'instrument remonté, le facteur d'orgues devra finaliser l'harmonisation de l'instrument, qui sera par la suite égalisé et accordé, cette fois-ci, dans son environnement.

Celle-ci devra présenter une égalité de timbre conforme à ceux des autres jeux de même type dans l'orgue, c'est-à-dire une continuité de timbre d'une note à l'autre, ce qui n'exclut pas l'évolution progressive du timbre selon la tessiture envisagée, paramètre caractéristique des orgues de Beaucourt. L'harmonisation préservée et l'égalisation devront permettre aux différents timbres de s'épanouir pleinement dans l'église, en veillant à conserver l'harmonisation de Beaucourt.

→ Le tempérament sera égal et l'accord sera fait au diapason relevé, à  $\approx 20^{\circ}\text{C}$

## **4 – Réception et contrôles :**

La conformité des travaux au C.C.T.P. sera examinée par tous moyens : examens visuel et auditif, tests, contrôles divers. Au moment de la réception, les installations de chantier devront avoir été repliées, et les lieux remis en état (propreté des lieux...).

En cours de chantier, les contrôles pourront être réalisés à l'initiative du Maître d'ouvrage.

Ils pourront porter sur tout procédé de travail, sur les produits et matières employés. Le facteur est tenu de les accepter sans restreindre l'accès du Maître d'ouvrage sur le chantier et en atelier.

## **5 – Contrat d'entretien :**

Afin d'évaluer le coût de maintenance, l'entreprise devra fournir une proposition de modèle de contrat d'entretien précisant les prestations proposées, la périodicité et les prix de l'intervention.